

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE a :

- DCC-2017-053** - **ADOPTÉ** le compte administratif du budget principal d'ECLA de l'exercice 2016,
- **ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document du compte administratif.
- DCC-2017-054** - **ADOPTÉ** le compte administratif du budget principal de la "Communauté de Communes du Val de Sorne" de l'exercice 2016,
- **ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document du compte administratif.
- DCC-2017-055** - **ADOPTÉ** le compte administratif du budget annexe "Opérations Commerciales et Industrielles" de l'exercice 2016,
- **ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document du compte administratif.
- DCC-2017-056** - **ADOPTÉ** le compte administratif du budget annexe "Unités de production et vente d'électricité" de l'exercice 2016,
- **ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document du compte administratif.
- DCC-2017-057** - **ADOPTÉ** le compte administratif du budget annexe "Transports" de l'exercice 2016,
- **ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document du compte administratif.
- DCC-2017-058** - **ADOPTÉ** le compte administratif du budget Assainissement de l'exercice 2016,
- **ARRÊTÉ** les résultats définitifs tels qu'ils sont détaillés dans le document du compte administratif.

- DCC-2017-059** - **APPROUVÉ** le compte de gestion du budget principal d'ECLA de l'exercice 2016,
- **DÉCLARÉ** que ce document n'appelle aucune remarque ou réserve particulière.
- DCC-2017-060** - **APPROUVÉ** le compte de gestion du budget principal de la "Communauté de Communes du Val de Sorne",
- **DÉCLARÉ** que ce document n'appelle aucune remarque ou réserve particulière.
- DCC-2017-061** - **APPROUVÉ** le compte de gestion du budget annexe "Opérations Commerciales et Industrielles" de l'exercice 2016,
- **DÉCLARÉ** que ce document n'appelle aucune remarque ou réserve particulière.
- DCC-2017-062** - **APPROUVÉ** le compte de gestion du budget annexe "Unités de production et vente d'électricité" de l'exercice 2016,
- **DÉCLARÉ** que ce document n'appelle aucune remarque ou réserve particulière.
- DCC-2017-063** - **APPROUVÉ** le compte de gestion du budget annexe "Transports" de l'exercice 2016,
- **DÉCLARÉ** que ce document n'appelle aucune remarque ou réserve particulière.
- DCC-2017-064** - **APPROUVÉ** le compte de gestion du budget Assainissement de l'exercice 2016,
- **DÉCLARÉ** que ce document n'appelle aucune remarque ou réserve particulière.
- DCC-2017-065** - **DÉCIDÉ** d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au budget primitif principal d'ECLA 2017 comme suit :

Recettes de fonctionnement 2017

Reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 :

906 750,79 €

Résultat de fonctionnement reporté (002)

Recettes d'investissement 2017

Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 69 742,44 €

Recettes d'investissement 2017

Reprise de l'excédent d'investissement 2016 : 727 041,56 €

Résultat d'investissement reporté (001)

DCC-2017-066 - **DÉCIDÉ** d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au budget primitif principal de la "Communauté de Communes du Val de Somme" 2017 comme suit :

Recettes de fonctionnement 2017

Reprise de l'excédent de fonctionnement 2016 : 40 571,51 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)

Recettes d'investissement 2017

Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 47 942,44 €

Dépenses d'investissement 2017

Reprise du déficit d'investissement 2016 : 47 942,44 €
Résultat d'investissement reporté (001)

DCC-2017-067 - **DÉCIDÉ** d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au budget primitif annexe "Opérations Commerciales et Industrielles 2017 comme suit :

Dépenses d'exploitation 2017

Reprise du déficit d'exploitation 2016 : 297 941,94 €
Résultat d'exploitation reporté (002)

Recettes d'investissement 2017

Reprise de l'excédent d'investissement 2016 : 1 469 606,81 €
Résultat d'investissement reporté (001)

DCC-2017-068 - **DÉCIDÉ** d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au sein du budget primitif annexe "Unités de production et vente d'électricité" 2017 comme suit :

Recettes d'exploitation 2017

Reprise de l'excédent d'exploitation 2016 : 10 633,92 €
Résultat d'exploitation reporté (002)

Recettes d'investissement 2017

Reprise de l'excédent d'investissement 2016 : 207 654,16 €
Résultat d'investissement reporté (001)

DCC-2017-069 - **DÉCIDÉ** d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au budget primitif annexe "Transports" comme suit :

Recettes d'exploitation 2017

Reprise de l'excédent d'exploitation 2016 : 57 495,82 €
Résultat d'exploitation reporté (002)

DCC-2017-070 - **DÉCIDÉ** d'affecter les résultats de l'exercice 2016 au budget primitif Assainissement 2017 comme suit :

Recettes d'exploitation 2017

Reprise de l'excédent d'exploitation 2016 : 1 912 157,11 €
Résultat d'exploitation reporté (002)

Recettes d'investissement 2017

Reprise de l'excédent d'investissement 2016 : 1 454 938,71 €
Résultat d'investissement reporté (001)

- DCC-2017-071** - **ADOPTÉ** le budget primitif principal 2017,
- **VOTÉ** l'ensemble des propositions du budget primitif principal 2017 au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement.
- DCC-2017-072** - **DÉCIDÉ** de fixer les taux d'imposition de 2017 comme exposé ci-dessous :
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 22,51 %
 - Taxe d'habitation (TH) : 11,70 %
 - Taxe sur le foncier bâti (FB) : 1,26%
 - Taxe sur le foncier non bâti (FNB) : 3,39 %
- **CHARGÉ** les services fiscaux de faire procéder au recouvrement des sommes dues par les assujettis à ces divers impôts.
- DCC-2017-073** - **ADOPTÉ** le budget primitif annexe "Opérations Commerciales et Industrielles" 2017,
- **VOTÉ** l'ensemble des propositions du budget primitif annexe "Opérations Commerciales et Industrielles" 2017 au niveau des chapitres pour la section d'exploitation ainsi que pour la section d'investissement.
- DCC-2017-074** - **ADOPTÉ** le budget primitif annexe « Unités de production et vente d'électricité » 2017,
- **VOTÉ** l'ensemble des propositions du budget primitif annexe "Unités de production et vente d'électricité" 2017 au niveau des chapitres pour la section d'exploitation ainsi que pour la section d'investissement.
- DCC-2017-075** - **ADOPTÉ** le budget primitif annexe "Transports" 2017,
- **VOTÉ** l'ensemble des propositions du budget primitif annexe "Transports" 2017 au niveau des chapitres pour la section d'exploitation.
- DCC-2017-076** - **ADOPTÉ** le budget primitif Assainissement 2017,
- **VOTÉ** l'ensemble des propositions du budget primitif Assainissement 2017 au niveau des chapitres pour la section d'exploitation ainsi que pour la section d'investissement.
- DCC-2017-077** - **DÉCIDÉ** d'appliquer sur le territoire d'ECLA issue de la fusion, une intégration fiscale progressive des taux additionnels de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties, et de cotisation foncière des entreprises, sur une durée de 4 ans

DCC-2017-078 - **FIXÉ** les tarifs de la Redevance Spéciale tels qu'ils figurent ci-dessous :

Collecte hebdomadaire "bac gris" et "bac bleu" tous les 15 jours:

- Etablissements :

	Tarifs 2017
Tarif du conteneur de 120 litres	150,00 €
Tarif du conteneur de 240 litres	239,50 €

Collecte hebdomadaire "bac gris" et "bac bleu" chaque semaine :

- Etablissements :

	Tarifs 2017
Tarif du conteneur de 120 litres	187,00 €
Tarif du conteneur de 240 litres	298,00 €

- **PRÉCISÉ** que ces tarifs s'appliquent sur le territoire des communes membres de l'ex ECLA couvert par la TEOM,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 au chapitre 70.

DCC-2017-079 - **FIXÉ** les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et déchets assimilés (R.E.O.M) tels qu'ils figurent ci-dessous,

- Foyer de une ou deux personnes en résidence principale : 128,50 €

- Foyer au delà de deux personnes en résidence principale : 212,80 €

La composition des foyers prise en compte sera celle au 1^{er} janvier de l'année 2017.

Résidences secondaires intégrant :

Les gîtes, clé-vacances, chalets, bungalows, caravanes, mobil-homes ou toute autre structure touristique :

A l'unité avec ou sans bac(s) forfait 93,50 €

- Chambres d'hôtes :

1 à 3 chambres d'hôtes : 1 forfait "Résidences Secondaires" 93,50 €

4 à 5 chambres d'hôtes : 2 forfaits "Résidences Secondaires" 187,00 €

Au-delà de 5 chambres d'hôtes : facturation au bac suivant la capacité, avec la mise en place minimale d'un couple de bacs gris et bleu sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.

- Associations munies au maximum d'un bac gris et d'un bac bleu forfait : 89,00 €

Pour les Associations avec plus d'un jeu de bacs gris et bleu, la facturation sera établie suivant le nombre et la capacité des bacs mis à disposition sur la base définie ci-dessous identique et applicable aux Etablissements.

- Etablissements

Bac 120 litres gris ou bleu

150,00 €

Bac 240 litres gris ou bleu : 239,50 €

- **PRÉCISÉ** que ces tarifs s'appliquent sur le territoire des communes de Bornay, Courbette, Géruge, Gevingey, Macornay, Moiron, Montaigu, Vernantois.

DCC-2017-080 - **FIXÉ** pour 2017 les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tels que définis ci-dessous.

- une collecte hebdomadaire : coefficient 1 pour les communes de : Briod, Cesancey, Chille, Chilly-le-Vignoble, Condamine, Conliège, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, Frébuans, L'Etoile, Le Pin, Messia-sur-Sorne, Pannessières, Perrigny, Publy, Revigny, Saint-Didier, Trenal, Vevy, Villeneuve-sous-Pymont, et Verges
- deux collectes hebdomadaires : coefficient 1,25 pour les communes de : Lons-le-Saunier et Montmorot,
- un abattement de 50 % est prévu pour les habitations situées à une distance supérieure à 1 km du lieu de collecte et une exonération est prévue pour l'immeuble « Juraparc »,

Il convient de déterminer les taux 2017.

7,78 % pour les communes relevant du coefficient 1,

9,73 % pour Lons-le-Saunier et Montmorot,

3,89 % pour les habitations bénéficiant d'un abattement de 50%.

- **CHARGÉ** les services fiscaux de faire procéder au recouvrement des sommes dues par les assujettis à cette taxe.

- **CONFIRMÉ** que l'immeuble "Juraparc", cadastré section AW n° 316 sur la commune de Montmorot, rue du 19 mars 1962, sera exonéré de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque le SICTOM effectue une collecte spécifique au bénéfice de cette structure et la facturation est adressée directement à la Ville de Lons-le-Saunier. Le paiement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères n'est donc pas justifié.

DCC-2017-081 - **DÉCIDÉ** d'attribuer, par dérogation, une subvention d'équilibre de 691 000 € maximum au budget annexe des transports pour l'exercice 2017.

- **DIT** que cette subvention d'équilibre sera ajustée en fonction des premiers résultats connus de l'exercice 2017.

DCC-2017-082 - **DÉCIDÉ** d'instituer un abattement général à la base,

- **FIXÉ** le taux d'abattement à 10%.

DCC-2017-083 - **DÉCIDÉ** d'instituer sa propre politique d'abattement de la taxe d'habitation pour charges de famille,

- **FIXÉ** les taux d'abattement à :

20% pour chacune des deux premières personnes à charge,
25% pour chacune des personnes à partir de la 3^{ème} personne à charge.

DCC-2017-084 - **DÉCIDÉ** l'admission en non valeur, au titre de l'exercice 2014 - 2015 - 2016 de produits irrécouvrables définis ci-dessus pour un montant de 2 234.40 €.

DCC-2017-085 - **APPROUVÉ** le versement d'une avance de 25 000 € à l'Office de Tourisme,

- **PRÉCISÉ** que cette nouvelle avance sera déduite de la subvention qui sera attribuée après la signature d'une nouvelle convention 2017/2020.

DCC-2017-086 - **DÉCIDÉ** d'apporter son soutien à l'antenne universitaire de Lons-le-Saunier,

- **APPROUVÉ** les termes de la convention à intervenir entre l'Université de Franche-Comté, ECLA et la Ville de Lons-le-Saunier,

- **DÉCIDÉ** le versement d'une participation financière d'un montant de 47 132,50 €, complétée par la participation de la Ville de Lons-le-Saunier à hauteur de 72 867,50 € ,

- **AUTORISÉ** le Président à signer ladite convention ainsi que tout document après avis du Bureau Exécutif.

DCC-2017-087 - **DÉCIDÉ** l'acquisition de la parcelle ZC 219 sur la commune de Chilly-le-Vignoble, et des parcelles AE 81 et AE 102 sises sur la commune de Messia-sur-Sorne. L'acquisition de ces parcelles se fera aux conditions financières mentionnées ci-dessous :

- 146 ZC 219 d'une superficie de 5 312 m² pour un montant de 12 815,70 €,

- 327 AE 102 d'une superficie de 1 281 m² pour un montant de 2 306.40 €,

- 327 AE 81 d'une superficie de 644 m² pour un montant de 6 182,40 €.

- **AUTORISÉ** le Président à signer les actes notariés à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,

- **PRÉCISÉ** que cette opération ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

DCC-2017-088 - **DÉCIDÉ** la prolongation de la convention de Délégation de Service Public (DSP) des transports, en date du 27 septembre 2010, du 1^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2018,

- **AUTORISÉ** le Président à signer l'avenant n°9 au contrat à intervenir ainsi que tout autre avenant après avis du Bureau Exécutif et tout autre document.

- DCC-2017-089** - **ACCEPTÉ** l'adhésion à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté pour un montant de 500 € annuel,
- **DÉSIGNÉ** Monsieur Christophe NOUZÉ pour représenter ECLA au sein de l'association.
- DCC-2017-090** - **DECIDÉ** d'engager une étude pour l'harmonisation des services d'eau potable en régie,
- **APPROUVÉ** le cahier des charges de l'étude,
- **SOLLICITÉ** une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'étude jusqu'à 80 %,
- **AUTORISÉ** le Président à signer la convention à intervenir avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, ainsi que tout document à intervenir.
- DCC-2017-091** - **ACCEPTÉ** la mise en œuvre des travaux de berge sur les sites de Conliège et Chilly-le-Vignoble, comme indiqués ci-dessous :
- protection de berge sur la commune de Conliège au droit du chemin du Salot, sur un linéaire d'environ 25 m, pour un coût estimatif de 20 000 € HT,
- protection de berge sur la commune de Chilly-le-Vignoble au lieu-dit le Moulin, sur un linéaire de 40 m, pour un montant estimatif de 150 000 € TTC.
- **SOLLICITÉ** une subvention de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus important possible,
- **SOLLICITÉ** un fonds de concours à hauteur de 40 % de la commune de Conliège pour les travaux sur sa commune,
- **SOLLICITÉ** un fonds de concours à hauteur de 40 % de la commune de Chilly-le-Vignoble pour les travaux sur sa commune.
- DCC-2017-092** - **DÉCIDÉ** l'instauration du versement transport sur le territoire d'ECLA,
- **SOLLICITÉ** auprès de l'ACOSS (URSSAF) la communication des bases d'imposition,
- **DIT** qu'une prochaine délibération fixera le taux appliqué à ces bases d'imposition.
- DCC-2017-093** - **SOLLICITÉ** l'Etat pour la poursuite de la délégation de la gestion de l'aide à la pierre jusqu'au 31 décembre 2019,
- **SOLLICITÉ** l'Etat pour poursuivre la mise à disposition de personnel pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement, jusqu'au 31 décembre 2019,
- **SOLLICITÉ** l'ANAH pour la poursuite de la délégation de la gestion des aides à l'habitat privé jusqu'au 31 décembre 2019,

- **APPROUVÉ** la poursuite de la convention sur 6 ans pour la gestion des aides à la pierre dans le parc public et le parc privé,
- **AUTORISÉ** le Président à signer les avenants relatifs à la convention de délégation de compétence jusqu'au 31 décembre 2019,
- **AUTORISÉ** le Président à signer les avenants relatifs à la gestion des aides à l'habitat privé jusqu'au 31 décembre 2019,
- **AUTORISÉ** le Président à signer les avenants à la convention de mise à disposition du personnel de l'Etat.

DCC-2017-094 - **ACCEPTÉ** d'assurer l'instruction des demandes d'urbanisme pour les communes ayant contractualisé avec le PETR,

- **ACCEPTÉ** les modalités de financement de cette prestation de service pour le compte du PETR.

DCC-2017-095 - **ACCEPTÉ** la modification proposée dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Régional, dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable sur la période 2015-2017.

- **VALIDÉ** la nouvelle programmation.

Lons-le-Saunier, le 19 avril 2017
Pour affichage

Le Président,


Patrick ELVEZI